



RÉPUBLIQUE DE GUINÉE  
Travail-Justice-Solidarité

# FÉDÉRATION GUINÉENNE DE FOOTBALL

Constituée en 1960 - Membre de la CAF en 1961 et de la FIFA en 1962

N°/Réf 001/2024/CE/FGF

Conakry, le 21-12 2024

## DÉCLARATION : N° 001/2024/CE/FGF

### PORTANT DEMENTI DE LA NOMINATION DES BUREAUX DES LIGUES REGIONALES DE FOOTBALL DE GUINEE

#### NOUS, MEMBRES DU COMITE EXECUTIF DE LA FEDERATION GUINEENNE DE FOOTBALL,

- ✓ Réunis pour examiner l'acte illégal relatif à la nomination des bureaux des ligues régionales de football ;
- ✓ Indignés par le comportement irresponsable du président ;
- ✓ Constatant l'indiscipline administrative caractérisant cet acte ;
- ✓ Notant l'absence prolongée des réunions statutaires du Comité Exécutif ;
- ✓ Rappelant que les ligues régionales doivent être désignées conformément aux règlements en vigueur ;
- ✓ Précisant que cette compétence revient exclusivement au Comité Exécutif et non au président ;
- ✓ Constatant le dysfonctionnement persistant au sein du Comité, notamment l'incapacité de siéger régulièrement faute de quorum.

#### DECLARONS CE QUI SUIIT,

- ✓ La décision de nomination des membres des bureaux des ligues régionales de football prise par le président du Comité Exécutif est nulle et de nul effet, car elle est illégale et usurpe les compétences exclusives du Comité Exécutif ;
- ✓ Nous appelons tous les acteurs du football, au niveau des régions et des préfectures, à faire preuve de vigilance et à ne pas céder au désordre orchestré par le président ;
- ✓ Nous exhortons au strict respect des textes réglementaires qui régissent le fonctionnement de nos instances.

Par conséquent, nous nous engageons à tout mettre en œuvre pour que les bureaux des ligues soient désignés conformément aux règlements en vigueur et dans le respect des statuts de la Fédération Guinéenne de Football.

Fait à Conakry, le 21 décembre 2024

#### Les Membres du Comité Exécutif

1. Sory DOUMBOUYA
2. Mamadou BARRY
3. Mohamed Lamine NABE
4. Hassimiou DIALLO
5. Macka TRAORÉ



Orange